



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RAPPORTEUR : J-J. CHAPELLET

Délibération n° 2024-036

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mardi 02 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Bergerac au nombre de 51 puis 50 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 26 mars 2024.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARÈS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LÉTURGIE, Jean-Pierre CAZES, Jean-Louis DESSALLES, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Dominique TREMBLET (représente Jean-Claude PORTOLAN), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Pascal PRÉVOT, Julie TÉJÉRIZO, Fabien RUET, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Maryse ROCHE, Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Patrick VERGNOL, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Anthony CASTAING, Gérald TRAPY, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Catherine ARNOUILH, Joëlle ISUS, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU(1).

ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Jonathan PRIOLEAUD a donné pouvoir à Frédéric DELMARES
Daniel RABAT a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET
Roland FRAY a donné pouvoir à Michel DELFIEUX
Sébastien BOURDIN a donné pouvoir à Christophe GAUTHIER
Jean-François JEANTE a donné pouvoir à Jean-Claude BONNAMY
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Josie BAYLE
Christophe DAVID-BORDIER a donné pouvoir à Joëlle ISUS
Joël KERDRAON a donné pouvoir à Marc LETURGIE
Didier GOUZE a donné pouvoir à Francis BLONDIN
Eric PROLA a donné pouvoir à Jean-Pierre CAZES
Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANCOIS
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Georges BASSI a donné pouvoir à Pascal PREVOT
Stéphane FRADIN a donné pouvoir à Gérald TRAPY
Marion SERRA OGBONNA a donné pouvoir à Cyril GOUBIE
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Fabien RUET

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Adib BENFEDDOUL, Céline BRACCO, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

(1) départ avant le vote du dossier n° 14 « Contrat de ville – appel à projets 2024 – attribution de subventions »

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascal PRÉVOT

BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » BUDGET PRIMITIF 2024 – ADOPTION

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif ».

Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil (avec une note de synthèse sur l'ensemble des données principales de ce budget).

PROPOSITION :

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2024 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » tel que présenté en annexe de la délibération.

DÉCISION :

Adopté par 65 voix pour et 2 abstentions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Bergerac ce mardi 02 avril 2024.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.



Le Président du Conseil Communautaire

Frédéric DELMARÈS